

BUREAU FEDERAL

Réunion du 29 avril 2005 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE,
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Serge GERARD, Jean-
Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe RESTOUT,
Alain SERRI, Jean-Pierre SIUTAT.

Assistent : Mme Céline PETIT
MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Raymond BAURIAUD, Didier DOMAT et
Fabrice CANET.

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue aux membres présents ainsi qu'aux représentants de la société Ad Interactive, venus faire une présentation de la maquette du site Internet rénové de la FFBB.

Il donne les chiffres à ce jour :

- 445361 licenciés soit une progression de +0,15 % par rapport à l'année dernière. Sachant qu'il manque encore environ 2600 licenciés des Dom/Tom (Nouvelle Calédonie, Tahiti et Wallis & Futuna), le nombre total des licenciés en fin de saison devrait atteindre une progression d'environ +0,75 % soit un chiffre définitif d'environ 448000 licenciés.
- 54 comités ont dépassé leur nombre de licenciés par rapport à l'an passé.
- 10 comités ont subi une baisse inquiétante.

2. Présentation du projet du site Internet rénové de la FFBB.

Raymond BAURIAUD explique qu'il est question de revoir l'aspect graphique du site actuel pour lui donner une meilleure fonctionnalité. La société Ad interactive a déjà travaillé sur plusieurs projets de la FFBB qui ont bien fonctionné.

Antoine EMEURY de la Société Ad Interactive fait une présentation des objectifs du projet :

- Valoriser et moderniser avec une volonté de créer une dynamique autour du site.
- Recruter et fidéliser avec un moyen d'enrichir le site. Le but étant de faire rentrer l'internaute dans la planète Basket.
- Le mode de fonctionnement avec les différents services internes est conservé.
- La FFBB reste intégralement propriétaire du site et de l'ensemble des applications de gestion de contenu.

Pour avoir un meilleur impact, la société Ad Interactive recommande d'avoir recours à une réelle campagne de lancement. La maquette définitive du site sera proposée fin Juin 2005, le lancement est prévu au mois de Septembre 2005.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite connaître les possibilités pour la diffusion plus précise des résultats des rencontres (nombre de points et statistiques d'une équipe) et les possibilités de télécharger des rencontres via un service payant, par exemple.

Antoine EMEURY précise qu'il est tout à fait possible de proposer un service d'abonnement avec un accès à certaines informations.

Le Bureau Fédéral adresse ses remerciements aux personnes de la société Ad Interactive pour cette présentation. Il va délibérer et communiquera une réponse en début de semaine prochaine.

Alain SERRI souhaite savoir si un appel d'offre a été lancé, vu le budget conséquent que représente cette opération.

Raymond BAURIAUD explique que la FFBB était en contrat avec Sport 24 et que cette société n'a pas donné entière satisfaction quant à la tenue de ses engagements. C'est actuellement le service Informatique de la FFBB qui gère l'entière exploitation du site. En collaboration avec Jean-Jacques KRIEF, ils ont donc testé bon nombre de sociétés sur différents produits, pendant 1 an et demi. Il s'avère aujourd'hui qu'Ad Interactive est une société fiable. Elle propose le meilleur rapport qualité/prix sur beaucoup de prestations et assure que la Fédération sera seule propriétaire du site.

Yvan MAININI précise que cette nouvelle version du site peut aider à négocier de la publicité et apporter les ressources nécessaires pour aider à payer le fonctionnement de l'ensemble du système.

La maquette définitive du site sera présentée lors du Forum de l'Assemblée Générale de Bourg en Bresse.

Le Bureau Fédéral accepte à l'unanimité la proposition de la société Ad Interactive. Un comité de pilotage sera mis en place (J.J. KRIEF, R. BAURIAUD, C. AUTHIE, F. AMIAUD, J.P. SIUTAT, F. JUGNET).

3. PRP : Analyse, Bilan, Orientation pour l'avenir.

Pierre COLLOMB rappelle que le PRP avait été mis en place pour une durée de 4 ans et qu'il arrive à son terme. La question est de savoir si ce projet est reconduit sous sa forme actuelle ou présenté différemment.

Il explique qu'actuellement l'évaluation est réalisable sur les pôles, mais quasiment impossible sur les actions spécifiques. Suite à une réflexion qu'il a menée avec Rémy GAUTRON, certaines questions sont posées :

- orientation vers des actions évaluables, mesurables, etc ...
- recentrage des actions vers plus de cohérence pour ne pas avoir une impression de disparité et de dispersion, une orientation vers un but commun.
- Proposition d'instaurer une action nationale spécifique commune à toutes les Ligues et tous les Comités, l'Arbitrage par exemple.

Pierre COLLOMB souhaite savoir si les Ligues vont devoir répondre aux orientations données par la FFBB ou si elles vont devoir développer des actions spécifiques autour d'une action nationale donnée.

Jean-Pierre HUNCKLER pense qu'en effet, le PRP dans sa proposition actuelle s'essouffle. L'idée d'une action nationale commune lui paraît bonne, notamment celle du problème de l'arbitrage.

Roselyne BIENVENU pense que pour beaucoup, la lisibilité du cœur du PRP n'était pas aussi évidente que cela. Les structures fédérales ont joué le jeu sans pour autant avoir les perspectives

des objectifs à atteindre. Elle précise que développer l'arbitrage devient urgent car il y a de grosses lacunes de ce côté-là.

Yvan MAININI informe que suivant la tournure que prendra cette action, elle sera probablement renommée "aide aux actions fédérales". Il rappelle que l'idée première du PRP était de faire travailler les Ligues et les Comités ensemble et multiplier les moyens via les collectivités, or c'est devenu une subvention.

Rémy GAUTRON et Pierre COLLOMB feront lors du Bureau du 10 Juin 2005, une présentation détaillée de ce qui était versé pour le PRP sous forme d'aide et proposeront une nouvelle ventilation des sommes en fonction de ce qui est proposé ce jour.

Une discussion s'instaure.

Le Bureau Fédéral accepte les propositions d'orientations proposées par Pierre COLLOMB. Il fera une présentation précise au Comité Directeur des 13 et 14 mai 2005.

4. Fiche de missions à valider par le Bureau Fédéral.

Yvan MAININI précise que le document qui circule regroupe toutes les informations sur les commissions fédérales et sera tenu à la disposition des membres du Bureau Fédéral. Il souhaite savoir s'il y a des remarques à apporter à ce document.

Françoise AMIAUD regrette qu'il n'y ait aucun lien entre la Commission des Jeunes et la Communication.

Marie-Noëlle SERVAGE précise qu'elle n'apparaît pas au sein de la Commission Sportive.

Jean-Pierre SIUTAT pense que les fiches sont très lisibles et permettent de voir les interactions entre les différentes commissions de la FFBB.

Yvan MAININI précise que ces fiches de missions apportent un cadre de travail nécessaire pour une meilleure projection sur les 4 années à venir. C'est aussi un document qui servira à évaluer.

Roselyne BIENVENU pense que le document, en lui-même, pousse à la réflexion.

Claude AUTHIE explique qu'il est très difficile de prévoir un budget sur 4 ans, et notamment pour le service Informatique.

Des fiches d'actions seront réalisées par chacune des commissions pour chaque action dans la ligne de la démarche de projet permettant un meilleur suivi et une meilleure évaluation.

5. Les Droits TV

Yvan MAININI explique que les droits TV du basket sont exploités par des sociétés de diffusion. A l'heure actuelle la FFBB est en contrat avec TPS Star pour la diffusion des rencontres. Le contrat a été signé pour 3 ans et il arrive au terme de sa deuxième année. Une négociation est actuellement en cours pour améliorer ce contrat.

Il informe que la FFBB a reçu une lettre recommandée de l'UCPB (Union des Clubs Professionnels de Basket) et donne lecture de cette lettre, dans laquelle ses représentants souhaitent être associés aux négociations. Gilles MORETTON (en tant que représentant de l'UCPB) a donc participé à la réunion entre la FFBB et TPS Star.

La LNB a ensuite envoyé un courrier dans lequel il est précisé que la FFBB peut déléguer la propriété et la négociation des droits audiovisuels à la Ligue Professionnelle et il est là question de

négocier les droits des matches professionnels uniquement. La LNB souhaite que tout cela soit précisé dans la convention FFBB/LNB.

Philippe RESTOUT informe qu'il y a eu à ce sujet plusieurs réunions d'une commission paritaire.

Didier DOMAT rappelle que les droits TV appartiennent à la FFBB, cela a été réaffirmé par la loi du 6 juillet 2000.

Yvan MAININI explique qu'il faut savoir si la FFBB souhaite céder ses droits ou non.

Une discussion s'engage.

Pierre COLLOMB pense que le Ministère est responsable de ce genre de réaction. Pour conserver l'unité du mouvement sportif, la FFBB doit conserver la propriété des droits TV.

Pour Alain SERRI, il faut rester ferme, la FFBB doit conserver la propriété des droits TV.

Jean-Pierre de VINCENZI précise qu'il faut savoir si la FFBB est responsable de ses différentes institutions. Il y a différents enjeux dont le premier concerne la compétence à pouvoir négocier les droits TV. Le second est un enjeu de pouvoir. Il pense que les droits TV doivent être conservés au sein de la FFBB.

Le Bureau Fédéral réaffirme, à l'unanimité, qu'il ne souhaite pas céder ses droits audiovisuels tels que définis par la loi.

Yvan MAININI explique que le second point concerne la négociation desdits droits, comment cela peut se faire et à qui déléguer cette négociation. Actuellement, c'est la FFBB qui négocie l'ensemble des droits TV à l'aide d'un agent.

Jean-Pierre de VINCENZI souhaite savoir s'il est possible de différencier les équipes nationales du reste des négociations en faisant une segmentation des droits.

Pierre COLLOMB pense que la segmentation peut mettre la FFBB dans une position difficile.

Yvan MAININI précise qu'il est tout à fait possible de déléguer les négociations tout en imposant des limites au champ d'actions.

Alain SERRI pense que quel que soit le mode de négociation, il faut intégralement rester maître d'œuvre de la situation.

Jean-Marc JEHANNO précise qu'il faut négocier l'ensemble et ne pas segmenter car chacune des parties est un levier pour l'autre.

Pour Roselyne BIENVENU, la question est de savoir ce qu'attend le public. Il faut aussi prendre ça en considération.

Un débat s'instaure.

Un vote a lieu pour savoir si la FFBB doit déléguer la négociation des droits TV à la LNB :

- OUI : 7 voix
- NON : 7 voix

Le Bureau Fédéral souhaite proposer à la LNB de s'occuper en commun de la négociation de l'ensemble des droits TV sous certaines conditions. Il se prononcera ensuite sur la marche à suivre et notamment par l'établissement d'un cahier des charges.

6. Filières de Formation des Joueuses de LFB – Compte rendu de la réunion du 16 Avril 2005.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le Championnat Promotionnel a été supprimé il y a 2 ans (Espoirs). La situation actuelle dans les Clubs est la suivante : En général les clubs de la LFB disposent de 6 joueuses françaises, de 4 joueuses étrangères et ont l'obligation d'avoir une équipe évoluant en Championnat de France Cadettes. Si les filières de formation ne sont pas développées, il risque de n'y avoir plus aucune joueuse française capable d'évoluer en Ligue Féminine. Une réunion a eu lieu le 16 Avril dernier avec les Présidents des Clubs de la LFB et des membres de la DTBN, quatre solutions ont été proposées aux clubs. Ils ont donné leur ordre de préférence :

- "Equipe réserve" non obligatoire, suivant la nouvelle réglementation du Bureau Fédéral du 9 Avril 2005 = 4 premiers choix.
- Quatre pôles gérés par les clubs de la LFB et financés par tous, évoluant en NF2 = 2 premiers choix.
- Championnat Espoirs LFB indépendant sans caractère obligatoire avec un minimum de 8 équipes (1 étrangère) = 3 premiers choix.
- Retour à l'ancien championnat promotionnel = 1 premier choix.

Jean-Pierre SIUTAT précise que les clubs sont bien conscients qu'il y a un réel problème de renouvellement de joueuses.

Jean-Pierre de VINCENZI pense que les clubs font vraiment preuve de mauvaise volonté en matière de formation. Les clubs qui ont opté pour l'option n°1, l'ont fait pour conserver un caractère non obligatoire en matière de formation.

Une discussion s'instaure.

Jean-Pierre de VINCENZI précise que la formation ne sera possible au sein de la Ligue Féminine qu'en ayant un caractère obligatoire, sinon les clubs ne joueront pas le jeu.

Le Bureau Fédéral est très inquiet de constater que peu de clubs font un réel travail de formation.

7. Débat sur les Championnats de France Jeunes (Notamment Cadettes 2^{ème} division)

Jean-Pierre de VINCENZI rappelle qu'il avait souhaité évoquer ce point lors du dernier Bureau Fédéral, suite à certaines inquiétudes dont on lui a fait part. La DTBN a fait une étude.

Yvan MAININI informe qu'il n'y a pas d'urgence mais que la question est de savoir le nombre d'équipes à engager, sachant qu'il y a 98 candidatures reçues à ce jour pour le Championnat de France Cadettes.

Une discussion s'instaure.

L'idée serait une orientation vers des poules de 6 équipes et donc l'engagement de 72 équipes, pour réduire les écarts.

Le Bureau Fédéral souhaite que Marie-Noëlle SERVAGE fasse une étude avec la DTBN pour connaître les possibilités. Une proposition sera faite au Comité Directeur des 13 et 14 Mai 2005.

8. Statuts et Règlements : Obligations des Ligues et des Comités concernant les documents à expédier à la FFBB pour validation.

Roselyne BIENVENU explique que le problème se situe au niveau des délais dans la réception des documents, et du classement de ceux-ci, vu le volume énorme que cela représente. Le groupe

de travail Statuts & Règlements propose de privilégier l'envoi de ces documents et PV de réunion par E-Mail, pour permettre un classement informatique.

Frédéric JUGNET précise que bien souvent les documents sont reçus en double : par courrier et par mail.

Pierre COLLOMB pense que pour des raisons pratiques, la solution informatique est la bonne. Cela reste très important de connaître le contenu du "droit" régional ou départemental, et c'est souvent utile à certaines commissions fédérales.

Roselyne BIENVENU informe que le groupe de travail Statuts & Règlements se propose également de faire le suivi pour que l'archivage soit réellement à jour (y compris au niveau informatique).

Rémy GAUTRON précise qu'il faut s'orienter vers un moyen d'archivage uniquement informatique.

Le Bureau Fédéral souhaite rappeler aux Liges et aux Comités que la réception de ces documents est très importante. Le groupe de travail Statuts et Règlements est chargé de collationner l'ensemble des informations, d'en assurer le classement et le suivi.

9. Dossiers en cours :

- Conciliation au CNOSF : ASPTT ARRAS BASKET

Frédéric JUGNET rappelle les faits :

Le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB en date du 28 Janvier 2005, confirmant le résultat acquis sur le terrain lors de la rencontre ASPTT Arras / Mourenx BC en date du 30 Octobre 2004, comptant pour le Championnat de NF1.

Après étude du dossier et constatant qu'il n'est pas établi que la faute technique d'arbitrage commise par un des arbitres officiels a été de nature à fausser le résultat final de la rencontre en cause, le Conciliateur propose à l'ASPTT Arras BB de s'en tenir à la décision contestée. Le Conciliateur invite la FFBB à avertir le corps arbitral des difficultés nées de l'interprétation de la règle des 24 secondes.

Le Bureau Fédéral accepte la proposition du Conciliateur.

- Situation du club de Beauvais pour 2005/2006

Serge GERARD précise qu'actuellement le club de Beauvais est dernier dans le classement de Pro B, et qu'il est donc sportivement descendant. Le club dispose d'une période probatoire jusqu'au 16 Juin 2005.

Didier DOMAT explique qu'un projet de reprise est en cours au sein du club au niveau des jeunes. Pour les Seniors, ils acceptent de repartir en NM2 ou éventuellement en NM3.

Il précise que le liquidateur est d'accord pour avancer la date de la décision de liquidation si le Bureau Fédéral y est favorable.

Le Bureau Fédéral donne son accord pour la NM3, sous réserve de proposition d'un projet concret et après vérification de la Commission Contrôle de Gestion. Cette décision s'applique également pour le club de Rueil, qui se trouve dans la même situation.

10. La Coupe de France

Yvan MAININI rappelle qu'il y a eu un très grand nombre de forfaits lors des plateaux 1/8^{ème} et ¼ de finales du trophée Coupe de France.

Marie-Noëlle SERVAGE indique que la Commission Sportive propose pour l'an prochain des plateaux ¼ et ½ Finales.

Yvan MAININI liste les équipes qui participeront aux Finales de la Coupe de France :

Le Samedi 14 Mai 2005 :

- 14h : Finale Trophée Coupe de France Seniors Féminines : Dunkerque / Carqueiranne
- 16h30 : Finale Trophée Coupe de France Seniors Masculins : Boulogne / Andrézieux

Le Dimanche 15 Mai 2005 :

- 11h : Finale Coupe de France Cadettes : Bourges / Mondeville
- 13h15 : Finale Coupe de France Cadets : Chorale de Roanne / Le Mans
- 16h : Finale Coupe de France Seniors Féminines : Bourges / Valenciennes
- 18h30 : Finale Coupe de France Seniors Masculins : Cholet / Gravelines

11. Compte-rendu de Mission dans le Comité du Morbihan et décision sur le dossier GUILLOU.

Frédéric JUGNET expose les problèmes rencontrés au sein du Comité du Morbihan. Suite à un article de presse mettant en cause le Comité Directeur du Morbihan, la Commission de Discipline de la FFBB a été saisie. Le Comité pense que la sanction (avertissement) n'est pas en rapport avec les faits.

Une discussion s'instaure.

Le Bureau Fédéral décide de confier le dossier au Conseil d'Honneur pour qu'il soit étudié.

12. Point sur l'Assemblée Générale 2005 – Bourg en Bresse

a) Organisation des débats de l'AG (thèmes)

- L'arbitrage
- Adoption du Règlement Financier et ajustement du Règlement Disciplinaire.

b) Organisation du Forum (matériel, contenu et lieu)

Frédéric JUGNET explique qu'il sera organisé dans un hall et qu'il y aura une salle à côté pour organiser des minis conférences/débats de 30 minutes :

- Site Internet
- Revue Basketball
- Pourquoi organiser une manifestation pour son Comité ou sa Ligue.

13. Projet d'Ordre du Jour du Comité Directeur du 13 Mai 2005.

Document en annexe 1.

14. Questions diverses.

Yvan MAININI rappelle que le Bureau Fédéral avait demandé au Conseil d'Honneur de se saisir d'un litige au sein de la Ligue des Pyrénées. Après étude du dossier et des pièces, le Conseil d'Honneur constate la non application des règlements régionaux et que les allégations de faux et usage de faux ne peuvent être retenus. D'autre part, le Conseil d'Honneur déplore que ce litige d'origine réglementaire semble avoir évolué vers un conflit de personnes.

Yvan MAININI informe qu'un Clinic pour les Commissaires FIBA sera organisé à Hambourg du 13 au 16 Mai 2005, avec la participation de Messieurs GERARD, MAILHABIAU, MANASSERO, MARZIN, RADONJIC et SAINT-AUBERT.

Il informe ensuite que l'Equipe de France Cadets 89 sera en Tournoi à Riom du 20 au 22 Mai 2005

Pierre COLLOMB précise qu'il a assisté à une réunion de la Commission Juridique de FIBA Europe, et il semblerait qu'une réflexion soit menée sur les conditions de participation des équipes de jeunes, pour connaître les possibilités d'établir des règles qui permettraient de faire participer (outre les nationaux) certains résidents depuis une certaine durée sur le sol national.

Jean-Pierre SIUTAT informe que la saison 2006/2007 devrait être l'année de la "joueuse" en Europe.

Jean-Pierre HUNCKLER donne un compte rendu de son déplacement aux USA, qui s'est révélé très intéressant au niveau des organisations, et notamment l'occupation du public pendant 4 jours en dehors des rencontres.

Le Bureau Fédéral souhaite que Jean-Pierre HUNCKLER, aidé du service Communication, fasse une présentation du concept 2006 de la Coupe de France lors du Forum de l'Assemblée Générale.

Françoise AMIAUD fait part d'un appel à candidature reçu de l'Association Française pour un Sport sans Violence et le Fair-play pour proposer une personne qui a fait preuve de Fair-play au cours de sa carrière sportive. La proposition doit être faite pour le 31 Mai 2005.

Rémy GAUTRON informe que la FFBB a reçu l'avis à payer, suite au contrôle fiscal. La Fédération n'a pas fait de contestation sur les chiffres, mais va faire une contestation sur le fond.

Frédéric JUGNET rappelle qu'il est souhaitable que des solutions d'organisations soient rapidement trouvées afin que chaque élu puisse travailler sereinement dans les locaux de la FFBB.

Serge GERARD explique que suite au Bureau Fédéral du 9 Avril 2005 à Villeurbanne, les clubs de NM1 avaient un choix à faire quant au nombre de matches en semaine et à la date de reprise du Championnat. Les clubs se sont donc orientés vers 2 rencontres en semaine et une reprise de Championnat le 10 Septembre 2005.

Il informe ensuite que le Contrôle de Gestion a débuté son travail de fin de saison. 14 clubs ont été reçus cette semaine et il en ressort que les comptes présentés sont de plus en plus clairs, fiables et règlementaires.

Marie-Noëlle SERVAGE précise que l'organisation des dernières Finales des Championnats de France est en cours.

Claude AUTHIE demande que soit fixée la date d'arrêt de saisie des licences.

Le Bureau Fédéral propose d'arrêter la saisie des licences le 31 Mai 2005 à minuit.

Prochain Bureau Fédéral le Mercredi 25 Mai 2005.